

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Le pain cher, l'huile chère...
...et pas de pétrole !

SI J'ÉTAIS RÉSIDENT !...

Que ferais-tu, si tu étais Résident Général ? (bis)
(Air-connu)

Si j'étais résident général, je ne voudrais pas qu'au seuil de la cinquième année de guerre mes administrés soient obligés de payer le pain quinze ou dix-sept sous le kilo comme on nous le fait entrevoir, alors que la Tunisie a eu cette année une récolte exceptionnelle et qu'elle regorge de blé et d'orge, de quoi suffire à sa consommation et pouvoir livrer à la métropole les quantités de céréales sur lesquelles elle compte.

Je ne le voudrais pas parce que l'Arabe simpliste ne comprendra jamais que la France payant son blé soixante francs le quintal, les Tunisiens soient obligés de le payer le même prix, alors que celui de l'année dernière était déjà trouvé très rémunérateur par l'indigène grand producteur de blé, qui le cédaît même au-dessous de la taxe à des spéculateurs.

Au surplus, en France, le pain est taxé à cinquante-cinq centimes, pourquoi le paierions-nous un prix supérieur, oui, pourquoi le malheureux consommateur tunisien serait-il obligé de faire les frais du malencontreux décret qui a fixé le blé à un prix manifestement exagéré pour le pays de même que pour l'orge ?

Ce que l'on pourrait faire pour parer à la situation et éviter le pain cher qui nous menace, c'est de payer les prix fixés par le décret pour les céréales destinées à la métropole, c'est-à-dire celles qui sont reçues actuellement par les commissions; ce qui resterait pour le pays serait payé les prix de l'année dernière.

Si cette manière de voir ne pouvait être prise en considération je chercherais le moyen d'éviter le renchérissement du pain en réquisitionnant toute la production d'huile qui s'annonce fort belle, mais non aussi élevée qu'on le prétend dans le but de faire ouvrir largement les portes à l'exportation. Il ne faut pas plus de pain à quinze ou dix-sept sous le kilo que d'huile à trois francs le litre. Je réquisitionnerais donc toute l'huile aux prix indiqués ici dans le dernier numéro de ce journal, et le bénéfice que je retirerais de l'opération, je le consacrerai -- si je ne pouvais faire autrement, lorsqu'il me serait prouvé par le colon ou le fellah qu'ils perdraient de l'argent au tarif de 1917 -- à parfaire la différence entre ce tarif et celui de cette année, pour que mes administrés n'aient pas à supporter des charges trop lourdes pour ce pays, qu'il a plu à la métropole d'édicter en vue de forcer la production. Nous n'oserions demander à la mère-patrie qu'elle prenne à son compte ce renchérissement, voilà pourquoi nous indiquons le moyen d'y parer sans qu'il en coûte rien pour les finances beylicales.

On lira plus loin le compte-rendu du débat qui s'est institué

au sein du conseil municipal d'Alger sur cette question qui vise autant l'Algérie que nous. Mais fort heureusement, nous sommes en pays de protectorat, et ici nous pouvons prendre des dispositions utiles et intelligentes qui ne sont pas à la portée de nos voisins qui doivent se conformer aux lois et règlements édictés en France.

Si j'étais Résident Général
Si j'étais.....

VOX POPULO.

BULLETIN

Sur le P. L. M.

Marseille étant le principal port métropolitain de la Méditerranée, tout ce qui s'y entreprend pour la commodité des voyageurs de passage dans la grande cité ou le trafic des marchandises, intéresse particulièrement les colonies françaises, surtout celles de l'Afrique du Nord dont le trafic en temps de paix se chiffre par des millions de tonnes et par des centaines de milliers de voyageurs.

Au mois d'octobre 1915, de retour d'un voyage à Paris, nous avons pu constater l'encombrement de la gare de St-Charles par les arrêts successifs du train demandé pourquoi la C^o P. L. M. ne remédierait pas à cette situation en construisant un raccordement entre les lignes de Paris-Lyon et de Toulon-Nice-Vintimille à la hauteur de la petite gare de St-Barthélemy, raccordement qui irait aboutir à la station de la Blancarde où devrait être édifiée une grande gare dans le genre de celle de Lyon Brotteaux, par exemple. Les grands express de la Riviera s'arrêteraient à la Blancarde pour y prendre ou laisser les voyageurs de Marseille, certains autres trains pourraient être dirigés sur Marseille-Prado ou formés à cette gare. Ce serait, pensions-nous, un réel soulagement pour St Charles, et comme Marseille possède un réseau de tramways de premier ordre, les voyageurs seraient aussi bien desservis par la Blancarde ou le Prado.

Ce projet était-il dans les intentions de la C^o P. L. M. qui n'osait le mettre à exécution en temps de paix, nous ne le savons, mais toujours est-il que nous apprenons aujourd'hui avec plaisir que ce raccordement a été exécuté en moins de six mois et qu'on se propose de l'employer pour les trains de marchandises. Ce sera évidemment un soulagement pour St-Charles mais insuffisant à notre avis, et nous espérons qu'on n'hésitera pas une seconde pour y faire passer les trains de voyageurs de Nice-Vintimille et les voyageurs pour Marseille descendront à la Blancarde ce qui sera tout comme. Mais encore faut-il que cette gare soit au préalable agrandie et aménagée comme il le faut pour répondre à sa nouvelle destination, ainsi que Marseille-Prado. Alors St-Charles ne sera plus encombrée, surtout si l'on crée des trains-paquebots les jours de certains grands départs.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Trop de lumière

A voir l'éclairage *a giorno* de certaines de nos plages favorisées du golfe de Tunis on ne se douterait réellement pas que le général commandant la Division d'Occupation a pris, il y a trois mois à peine, un arrêté interdisant toute lumière qui pourrait être vue de la mer, soit chez les particuliers, soit sur les voies publiques.

Que font donc les autorités diverses chargées de faire respecter ces utiles prescriptions, si l'on songe que l'ennemi cherche à forcer la garde vigilante des Dardanelles et des bouches de Cattaro pour essayer de transporter en Méditerranée la guerre navale qu'il a été impuissant de livrer dans la mer du Nord ?

L'Ouenza

Le manque de place nous a empêché de signaler plus tôt l'assemblée générale de la Société de l'Ouenza qui s'est tenue le 20 avril dernier à Paris. Nous n'y voyons rien de saillant qui puisse intéresser les lecteurs, pas même la précision du tonnage reconnu à ce jour. On le cache avec soin mais lorsqu'on viendra faire appel au bas de laine nous espérons n'être pas les seuls à demander des précisions.

Sus aux fraudeurs

Dernièrement, le service des fraudes décidait d'aller à St-Germain pour s'assurer si les vendeurs de lait n'y ajoutaient pas un peu d'eau pour augmenter leur bénéfice, déjà important, puisque de 0,40 qu'ils le faisaient payer l'an dernier ils l'ont délibérément porté après entente à 0,60 et parlent encore de l'augmenter de 0,20 !

ça ! d'eau ! Nous espérons que le tribunal correctionnel se montrera d'une sévérité particulière contre cette canaille.

Spéculation illicite

Vidant son délibéré dans l'affaire de spéculation illicite sur les tissus, le tribunal correctionnel après avoir donné lecture d'un jugement longuement et solidement motivé a condamné MM. Ernest Nicolas, Beziz et Saada Félix à 3.000 frs. d'amende chacun.

Au B.-G.

La Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements a l'honneur d'informer le public que l'impôt temporaire de 250/100 sur les prix de transport par chemins de fer et les frais accessoires de toute nature, fixé par l'article premier du décret beylical du 24 juin 1918 appliqué depuis le 1^{er} juillet dernier sera, suivant un nouveau décret en date 27 juillet 1918, porté à 30 0/10 à compter du 1^{er} août 1918.

NAISSANCE

M. Merlin, directeur du service des antiquités, secrétaire particulier de M. le Résident Général, et Mme viennent d'avoir un garçon qui a reçu le prénom : François.

Nos compliments aux parents et nos vœux pour le nouveau-né.

HYMÉNÉE

Nous adressons nos compliments aux familles Adrien Gueydan, avocat-défenseur, et Pageyral, ancien ingénieur à Tunis, à l'occasion des fiançailles de M. Albert Gueydan, avocat au barreau de Tunis, élève officier d'artillerie, décoré de la Croix de guerre britannique à la suite de sa brillante conduite comme observateur d'artillerie et agent de liaison, avec Mlle Simonnette Pageyral.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs conjoints dont le mariage sera célébré en France le 12 août.

La spéculation au service de l'Allemagne

Dans notre dernier numéro, notre collaborateur André Costa disait une profonde vérité dont les parquets et les tribunaux devraient bien tenir compte, quand il prétendait que les spéculateurs grands et petits travaillaient consciemment ou non pour le roi de Prusse.

Au fur et à mesure que la guerre dure, on voit ces misérables profiter des durs moments que nous traversons pour augmenter les prix, et ces augmentations ont lieu régulièrement de trois mois en trois mois, sans que rien autorise un relèvement de prix qui s'effectue pour ainsi dire automatiquement comme si une entente s'était produite et un mot d'ordre passé.

Le pauvre peuple à moyens limités finit par gémir sur la dureté des temps et l'avidité de la spéculation. Il maudit

la guerre jusqu'au jour où, pris de fureur, il se livrera à des excès qu'on ne pourra pas taxer de regrettables. Car ce sont les spéculateurs qui l'auront voulu et cela tant pis pour eux. Personne ne le plaindra parce qu'ils auront tout fait pour amener l'irréparable.

Il faudrait donc que les spéculateurs réfléchissent un instant et reviennent à des sentiments plus humains s'ils ne veulent s'attirer la haine générale et le courroux du peuple.

Brillant avancement

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Michaux, directeur général des Travaux Publics, qui vient d'être élevé au grade d'inspecteur général, ce qui, sans doute, ne provoquera pas son départ de la Tunisie puisqu'en Algérie et au Maroc, ce sont des inspecteurs généraux qui dirigent les Travaux Publics. Les relations courtoises que nous entretenons depuis longtemps avec ce haut fonctionnaire nous rendent plus sensibles à l'élevation de grade que beaucoup n'arrivent jamais à atteindre.

Dans la presse

Nos sincères compliments à notre sympathique confrère la « Dépêche Sfaxienne » qui vient d'atteindre son huitième millième numéro.

Bienvenue

On signale l'arrivée à Tunis du capitaine Raichlein, chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre avec palme, second fils de notre estimé concitoyen M. Raichlein, directeur de la Banque de Tunisie et de la Cie Générale Transatlantique.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

La Mutuelle Tunisienne

M. Fernand Huard.

On ne dira jamais assez les misères qu'elle a soulagées et les pleurs qu'elle a séchés un moment dans les familles atteintes par la perte cruelle de l'être cher sur qui reposait tout le bonheur du foyer.

Le billet de mille, de deux mille ou de trois mille pour les plus prévoyants apportés le jour même du décès, a souvent sauvé de la gêne, de la misère et quelquefois du désespoir les familles éprouvées par la mort du chef de famille qui procurait le bien-être sinon l'aisance.

Et sur la poitrine de l'homme de cette belle conception, le créateur de cette admirable mutuelle brille, direz-vous, la croix de la Légion d'Honneur si prodigieusement distribuée à des politiciens de bas étage, souvent tarés, et dont on cherche vainement la trace des services rendus à la chose publique ? Erreur ! Pourquoi ? Parce que Ferdinand Huard est fonctionnaire, peut-être, mais qu'importe ? Et le ministre Clémenceau s'honorait en la conférant à ce digne et bon français dont les services, surtout depuis la guerre, valent les plus magnifiques exploits de guerriers.

Serons-nous entendus ?

Nécrologie

Encore un vieux tunisien qui vient de disparaître en la personne de M. Lachau-me, géant d'immenses, décédé à l'âge de 74 ans.

Nous adressons à sa famille nos plus vives condoléances.

Nous adressons nos plus vives et sincères condoléances à Madame et à notre ami Ganouna, directeur de « Tunisie », qui viennent d'avoir la douleur de perdre leur mère et belle-mère, enlevée à leur affection après une courte mais cruelle maladie.

UN CRIME AU CAP BON

IV

Avec notre dernier numéro, nous voulions arrêter nos articles sur cette affaire et laisser la justice suivre paisiblement son cours. Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire la déclaration suivante qui prouve clair comme le jour les attentions vraiment extraordinaires dont ont été l'objet les meurtriers du jeune frère de Si Mohamed ben Kouider Filali, les nommés Mohamed ben Hassine M'harek et son frère Tahar, de la part du juge d'instruction Béchir Maouia, lors de son transport à Menzel Temime.

Le juge ne voulait point envoyer des accusés

à la prison de l'endroit,

il voulut les avoir près de lui, tout à côté de lui, à portée de sa main et c'est pourquoi il les fit descendre avec lui au même hôtel, un hôtel réputé pour sa bonne chère que l'on ne s'attendrait certainement pas à trouver dans une localité exclusivement arabe où les français et européens sont peu nombreux en dehors de quelques fonctionnaires ordinaires :

DÉCLARATION

Je soussignée, M^{me} Veuve Ratet, propriétaire de l'Hotel de la Poste à Menzel Temime, déclare par le présent que j'ai reçu à mon hôtel du 18 au 22 avril 1918 MM.

Mohamed Ben Hassine M'harek le N° 9 et Tahar Ben Hassine M'harek la chambre N° 1.

Menzel-Temime, le 22 juillet 1918.

(Signé :) E. RATET.

(Apposition du cachet :)

Café-Hôtel de la Poste à Menzel-Temime Cap-Bon (Tunisie)

Cette signature n'a pu être légalisée, aucune municipalité n'existant dans la localité, et le garde de police seule autorité, qui aurait pu, à la rigueur, attester la signature, se trouvait absent ce jour-là.

Si l'on se rappelle que le trajet de Nabeul à Menzel-Temime et retour on conviendra que l'instruction ait besoin d'être reprise à sa base, d'un bout à l'autre, avant de poursuivre plus avant l'examen de ce crime.

UN RENSEIGNÉ.

Rapport de M. L'Admiral au Conseil Municipal d'Alger sur la question du Pain

Messieurs,

« Le Maire a saisi le Conseil municipal de la question de savoir si, en raison des prix récemment fixés par le Gouvernement, pour l'achat des blés et de la farine, il n'y avait pas lieu de procéder à une nouvelle taxation du prix de vente du pain à Alger.

« Ainsi que vous le savez, la taxe s'appliquant au blé a été portée, par le Gouvernement à 60 francs et le prix du quintal de farine à 75 francs. La conséquence en droit être une hausse excessive du prix du pain.

« Les boulangers d'Alger, par ailleurs, dans une réunion tenue le 12 juillet, et où 200 membres de la corporation étaient représentés, ont maintenu définitivement l'écart de 7 fr. 50 entre le prix du quintal de farine et le prix du quintal de pain.

« Ce qui, si ces prétentions excessives étaient admises, élèverait forcément à 82 cent. 1/2 le prix du kilogramme de pain.

« Le pain sera donc vendu au consommateur de l'Algérie à un prix beaucoup plus élevé qu'en France où il ne vaut que 55 centimes le kilog. De là, une singulière aggravation des charges de la vie alimentaire pour les indigents, les bourses moyennes et les familles nombreuses, charges dont le Conseil Municipal a le devoir de se préoccuper.

« La raison invoquée par le Gouvernement pour justifier les majorations qu'il a décidées est d'ordre patriotique, nous a-t-on affirmé. Elle tient au désir d'envoyer à la Mère-Patrie toutes les qualités de céréales qui ne seront pas strictement nécessaires à l'alimentation de la population algérienne.

« La pensée, certes, est de celles qui doivent rencontrer une adhésion unanime de la part de tous les bons français. Bien mieux, ce n'est pas de notre superflu, mais de tout ce qu'il sera possible de disposer sans préjudicier, au besoin de notre alimentation, qu'il convient de faire bénéficier la Métropole. L'abondance de la récolte, cette année, nous garantit le succès de l'effort.

« Mais était-il indispensable, vraiment pour atteindre le but, de porter à 60 frs.

le prix d'une denrée que tous les cours antérieurs, et même à des époques où la rareté en augmentait considérablement la valeur, avait cotée à un taux bien moindre ?

« Nous nous contentons de poser l'interrogation, de peur d'être amené, par votre réponse, à une critique qui dépasserait le rôle que nous nous sommes dévolu.

« Pour la ville d'Alger, où il se consomme une moyenne de 85,000 kilogrammes de pain par jour, la charge se chiffrait au moins par près d'un million, en prenant pour base du calcul un contingent minimum de 30,000 consommateurs de situation modeste ou précaire.

« On nous fait bien escompter une part contributive et proportionnelle du Gouvernement. Mais, encore une fois, laquelle ? Sous quelle forme et à quel moment se révélera-t-elle ?

« Toutes les fois, Messieurs, que le Gouvernement a fait appel à nos bonnes volontés, il nous a trouvés groupés autour de lui, prêts à le seconder de toutes nos forces et par tous les moyens en notre pouvoir.

« Mais de sa propre et seule initiative, le Gouvernement a édicté, pour les denrées de première nécessité, des estimations dont il n'a pas pu prévoir les déplorables conséquences.

« Attendu que, dans ses conditions, c'est au Gouvernement et non à la Municipalité qu'il incombe de fixer le prix auquel doit être vendu le pain.

« Le Conseil municipal, s'inspirant de cette considération, ne doit pas devoir donner un avis favorable au projet de taxation proposée et laisse au Gouvernement la responsabilité des mesures que, dans cet ordre de choses, il lui plaira d'arrêter.

M. de Redon rappelant son intervention aux Délégations financières pour protester contre la fixation de la taxe à 60 francs qu'il présentait, aurait des conséquences désastreuses pour la ville d'Alger, déclare que l'Algérie faisant partie intégrante de la France, doit être traitée sur le même pied d'égalité.

Déclaration du Maire

M. de Galland prend la parole en ces termes : « Deux paragraphes du rapport que vous venez d'entendre ont particulièrement retenu mon attention. Je les cite :

M. Sartory s'étonne que la taxe ait été fixée à 60 francs. Les colons et indigènes encouragés par les prix pratiqués l'année dernière, 38 à 40 francs, ont emmené largement en 1918.

La preuve est donc faite que ces prix leur paraissent suffisamment rémunérateurs au moment des ensemencements.

M. de Redon demande au Conseil d'émettre le vœu que le principe de la ristourne adopté pour la France entière soit appliqué à l'Algérie qui ne doit pas être séparée de la Métropole.

Les conclusions du rapport de M. l'Admiral sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Le vœu de M. de Redon est renvoyé à la commission.

Le « Républicain de Constantine » ajoute :

« La question du prix du pain ainsi que le démontre le compte rendu ci-dessus va devenir dans certaines grandes villes une question urgente.

Il faut bien reconnaître, dit-il, que les consommateurs arriveront en effet difficilement à comprendre ce qui suit :

« Et c'est dans une pareille année, se disent-ils que le pain arrive à des prix qui ne sont jamais vus.

« Le prix du pain reste à 11 sous en France par la volonté du Gouvernement ; il n'en est pas de même en Algérie.

« Au point de vue du prix du blé, c'est l'assimilation quand il s'agit des consommateurs : En France, c'est le budget, en Algérie, ce sont les consommateurs qui supportent l'augmentation des prix du blé édicté par le Gouvernement.

« En 1917-1918, la taxe n'était pas respectée. On vendait au-dessus de la taxe d'où gros préjudice pour le consommateur.

« Mais, phénomène inverse, cette année, par suite de l'abondance de la récolte les blés peuvent se vendre au-dessus de la taxe qui n'a jamais été qu'un maximum.

« Alors l'Administration intervient pour la faire respecter toujours au détriment du consommateur.

« Le consommateur, c'est la bête tailable et corvéable à merci...

« Des faits actuels se dégage une leçon qui, nous l'espérons, servira de guide et d'enseignement à l'Administration dans les années qui vont suivre.

« Les millions escomptés sur la prochaine récolte des huiles menaçant de leur échapper, toute la clique des spéculateurs de Sfax et autres lieux s'agit, se démène et télégraphie à M. le Résident Général actuellement à Paris.

« Il faut espérer que le gouvernement restera impitoyablement sourd à ces appels vraiment trop intéressés et que, pour mettre tout

le monde d'accord, il décrètera purement et simplement la réquisition générale de toutes les huiles, ainsi les intérêts des producteurs seront sauvegardés, quant aux commerçants on agira avec eux comme on vient de le faire pour le sucre, en supprimant les intermédiaires trop avides que sont les commerçants en gros, les seuls généralement à profiter de toutes les hausses, grâce à des avances consenties avec l'argent des banques.

Plus que jamais, nos dirigeants ne doivent pas perdre de vue que toutes les combinaisons des trafiquants n'ont qu'un but, de pousser à la hausse les aliments de première nécessité, et cette hausse engendre le malaise, la lassitude et le désir de voir finir la guerre coûte que coûte.

Notre première page était déjà tirée, quand nous avons lu le communiqué de la Dépêche Tunisienne qui devient le Journal Officiel Tunisien sans décret lui conférant cette qualité, fixant le prix du pain à 0,65 et de la semoule à 82 fr. les 100 kilos et probablement 0,85 le kilo, et les macaronis un fr.

Pour une année d'abondance payer le pain, la semoule et les macaronis ces prix-là, c'est roide.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand Magasin de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON.

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE. Station. - Restaurant de premier ordre.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20

A la suite d'une réunion tenue à l'Hôtel de ville provoquée par notre éminent maire M. F. Gallini à laquelle assistaient plus de trois cents personnes, des décisions importantes ont été prises pour mettre fin à la spéculation de plus en plus envahissante.

Maisons boches ou embochées

Parfums d'Orcay, Lampes Osram, Sirius, Lumière Lux, Typograph machine à composer, Lait condensé, marque Condensed Milk, Adler, machines à écrire, Le Kaol, pour nettoyer les métaux, Le Ruberold, pour toitures, Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel, Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

BANQUE DE TUNISIE

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

VACUUM MOBILOIL

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Générale Transatlantique

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses Mac Cormick

VÊTEMENTS J. BELL

PHARMACIE BLOC

RAYMOND VALENSI